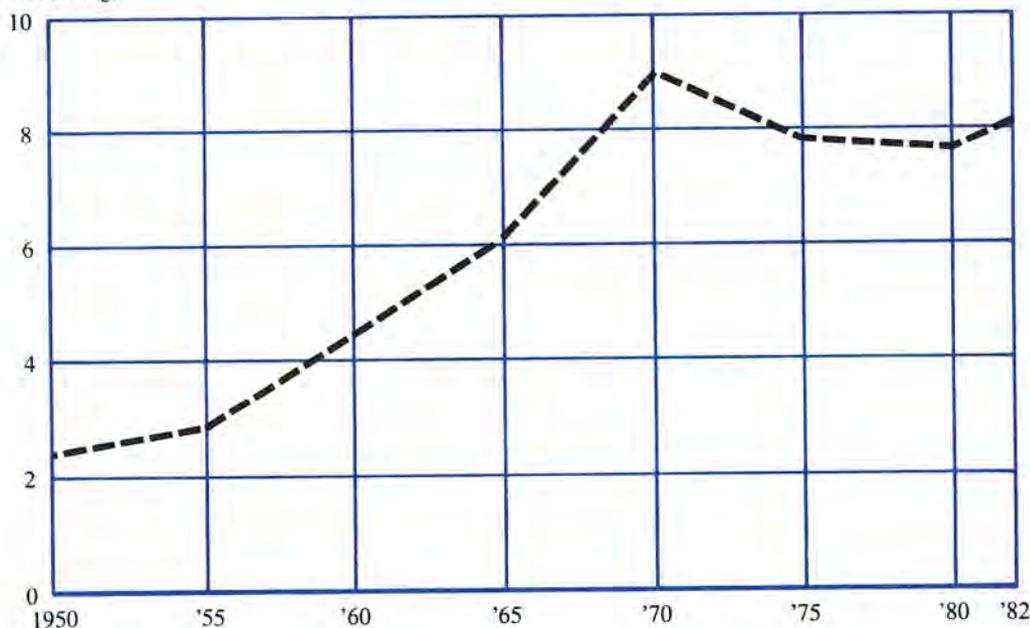


Graphique 4.2

**Dépenses au titre de l'éducation, en pourcentage du produit national brut, 1950-82**

Pourcentage

**4.2.3 Financement de l'enseignement**

En 1980-81, les dépenses au titre de l'enseignement primaire-seconaire ont été estimées à \$15.3 milliards et, en 1979-80, à \$13.5 milliards, soit pour chaque année près de 67 % de l'ensemble des dépenses d'enseignement.

Par tradition, le financement de l'enseignement primaire-seconaire relève des municipalités, qui assument la majeure partie du coût de l'enseignement de base au moyen d'impôts fonciers locaux. Les conseils scolaires établissent leurs budgets, et par conséquent les impôts requis. Dans la plupart des cas les municipalités lèvent et perçoivent les impôts pour le compte des conseils scolaires. Lorsqu'il n'existe pas d'administration municipale, ces pouvoirs sont exercés par les conseils scolaires. Les impôts fonciers demeurent un élément essentiel du financement de l'enseignement primaire-seconaire, mais la part des municipalités a diminué ces dernières années pour s'établir à un peu plus de 30 %, contre 60 % en 1960.

Les contributions relatives des deux paliers d'administration diffèrent d'une province à l'autre et sont réparties d'après certaines formules mathématiques. Ce système de financement vise d'abord à assurer le maintien de normes minimales, et en second lieu à réduire les écarts de richesse et de revenu entre les localités.

Une partie de cette aide financière provient en fait du gouvernement fédéral, par l'entremise des

provinces. Les dépenses fédérales directes représentent environ 3 % du total des frais du primaire-seconaire, compte tenu des sommes affectées aux écoles pour les Indiens et aux écoles d'outre-mer. Le gouvernement fédéral contribue aussi à l'enseignement primaire-seconaire en vertu d'un programme fédéral-provincial de coopération pour la promotion du bilinguisme dans les écoles.

**4.3 Enseignement postsecondaire****4.3.1 Universités et collèges décernant des grades**

Il existe au Canada plusieurs types d'établissements décernant des grades. Les universités offrent, comme minimum, des programmes menant à des grades en arts et en sciences; les collèges d'arts libéraux sont des établissements de moindre envergure qui offrent des programmes menant à des grades, normalement en arts uniquement; les collèges de théologie décernent des grades exclusivement en théologie; d'autres collèges spécialisés offrent des programmes conduisant à des grades dans une seule discipline, par exemple en génie, en art ou en éducation. On compte au Canada plus de 60 établissements décernant des grades.

**Histoire.** Les premiers établissements d'enseignement au Canada sont créés sur le modèle des établissements européens. Le Séminaire de Québec, fondé en 1663,